

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 10 novembre 2022*

---

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 novembre 2022**

---

**L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de novembre à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 21

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER  
M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et  
représentés :  
6

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOUBE

Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

## N° DL16112022-22 : Subvention 2022 à l'association *ramdam*

Rapporteur : Monsieur Cyrille RENELEAU

L'association *ramdam* sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation de son événement *Lacanoël* le 10 Décembre prochain.

En raison de la pandémie de Covid 19, l'association n'a pas pu organiser cet événement festif, convivial et fédérateur des canalais à l'approche des fêtes de fin d'année, depuis 2 ans.

VU l'avis de la commission Culture et Vie Associative en date du 9 Novembre 2022,

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 9 Novembre 2022,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

### ARTICLE 1

**DECIDE** d'accorder une subvention à caractère événementiel de 2 000 € à l'association *Ramdam* pour l'organisation de son événement *Lacanoël* projeté le 10 Décembre 2022.

La subvention à caractère événementiel est conditionnée à la réalisation de l'événements auquel elle se rapporte. Elle sera versée après transmission par l'association des factures justifiant des dépenses liées à la manifestation.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.



Le Maire  
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'à compter de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

22 NOV. 2022

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

22 NOV. 2022